

## AVIS PUBLIC PROJET DE RÈGLEMENT 2711-2019-1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

## AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2711-2019-1.

Le conseil municipal a adopté, par résolution, à sa séance du 21 janvier 2019, le projet de Règlement 2711-2019-1 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'agrandissement de la zone commerciale Ck05C dans le secteur de la rue Sherbrooke, au nord de l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier.

Les principaux objets de ce projet de règlement sont :

Article	Objet	Zones existantes concernées
1	Agrandir la zone Ck05C aux dépens de la zone sur la rue Sherbrooke, au nord de l'autoroute Joseph-Armand-Bombardier, en concordance au Règlement 19-18 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC Memphrémagog. (Annexe I).	Ck05C et Ck06I

Ce projet de règlement concerne les zones Ck05C et Ck06l.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue **le mardi 12 février 2019 à 19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Magog, au 7, rue Principale Est, Magog.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, Madame la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, ainsi que le plan zones concernées, peut être consulté (au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au <a href="www.ville.magog.qc.ca/avispublics">www.ville.magog.qc.ca/avispublics</a>. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Le plan des zones concernées est joint au présent avis.

Donné à Magog, le 23 janvier 2019.

Greffière adjointe

